

REG015 : CARNET DE BORD VEHICULE SOCIETE



FORUM
COMMUNICATI

Réf. : [REG015](#)

Page catalogue : [1777](#)

Ce carnet est essentiel pour le remboursement des indemnités kilométriques selon le barème fiscal, ou pour vérifier l'utilisation des véhicules de votre entreprise. Il est obligatoire d'avoir un carnet contenant des fiches pour chacun de vos véhicules de société si vous en possédez plusieurs. Vous pouvez y renseigner les kilomètres effectués, l'objet du déplacement, le carburant, les entretiens.

Réf. Four. MO001

Conditionnement : 1

Suremballage : 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pack de sécurité automobile